

Témoignage

Villedômer : 1^{re} fleur en 2012



Située au nord de l'Indre-et-Loire, Villedômer est une commune rurale qui compte 1 396 habitants, traversée par deux cours d'eau : la Brenne et le Madelon. Elle occupe une superficie totale de 3 548 ha dont 1/5^e est boisé.

Plusieurs sites sont inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques : l'église St-Vincent-St Gilles avec un porche du XVI^e siècle, les ruines de l'Abbaye de Gâtines, le château de la Noue.

Le personnel chargé des services techniques est polyvalent : 2,5 agents qui s'occupent de la voirie (environ 50 kms) et des espaces verts (8 hectares). Ils mettent en place et entretiennent une soixantaine de jardinières contenant 450 plantes annuelles et environ 200 plantes bisannuelles.

Entre 2011 et 2012, 78 arbres ont été plantés près des voies nouvelles. La commune compte améliorer le fleurissement des entrées de bourg en privilégiant les plantes vivaces et les petits arbustes, en recherchant toujours, outre l'aspect visuel, un équilibre entre le coût, la charge de l'entretien et le respect de l'environnement.

Les arbustes rustiques pour pots ou bacs (< 1m)

Arbustes persistants :

Santoline argentée, Abelia x grandifolia, Lavande, Buis, Camélia d'automne, Fusain fortuné...

Arbustes fleuris :

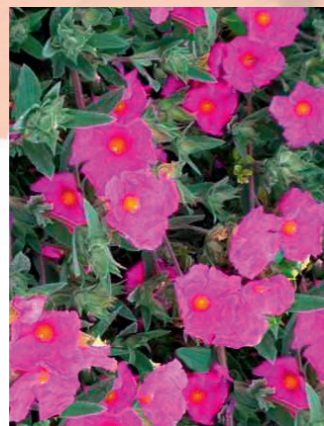
Caryoptéris x clandonensis (caduc), Bruyère carnea, Romarin, Lavande, Céanothe thyrsiflorus 'repens', Potentille fruticosa (caduc), Spirée japonaise (caduc), Céanothe x pallidus, (semi-persistant), bruyère d'été (Calluna vulgaris), Abélia x grandiflora, Ciste x pulverulentus, rosiers, hortensia (hydrangea macrophylla, paniculatum...)

Arbustes à feuillage coloré :

Santoline argentée, Weigelia 'Magical Rainbow' (caduc), Pieris 'Flaming Silver', Pieris 'Little Heath variegata', Fusain fortunei 'Emerald and gold', Fusain fortunei 'Emerald Gaity'



Pieris 'Little Heath variegata'



Ciste x pulverulentus 'Sunset'



Rosa Chinon

Lettre d'info n°4
Janvier 2013

Embellissons la Touraine
Embellissons la Touraine

Label des Villes et Villages Fleuris

Opération financée par le Conseil général de l'Indre-et-Loire dont il a délégué l'organisation à la Société d'Horticulture de Touraine.



Actualités

Pour 93,5 % des Français, le contact avec la nature (plantes, végétaux, jardins...) est essentiel à leur équilibre quotidien (enquête Unep-Ipsos 2010) et 72 % déplorent le manque de végétal en ville.

De multiples études se mettent en place pour évaluer l'impact des parcs sur la santé des habitants, le rôle des « trames vertes » dans la préservation de la biodiversité en milieu urbain, ou encore les bienfaits des végétaux pour lutter contre la pollution en ville.

L'article 17 de la loi dite « Grenelle II » prévoit que les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) opposables aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) peuvent désormais « définir des objectifs à atteindre en matière de maintien ou de création d'espaces verts dans les zones faisant l'objet d'une ouverture à l'urbanisation ».

Les aires de jeux

Un plan de maintenance est obligatoire. Une surveillance visuelle régulière en consignnant les remarques dans un document spécifique s'impose.

Le maire reste pénalement le seul responsable en cas de problème.

La Charte de l'Arbre

Les Assises Régionales du Fleurissement ont été l'occasion pour 4 communes de notre département de signer la Charte de l'Arbre, c'est-à-dire un document qui les engage, avec tous les acteurs de l'espace public, à préserver et à planter davantage d'arbres. Les communes signataires sont Chambray-lès-Tours, Montlouis-sur-Loire, Saint-Cyr-sur-Loire et Saint-Avertin.



M. Guénin, adjoint au maire de Romorantin-Lanthenay et 18 des 20 signataires avec la présence de Mme Salmon, conseillère régionale, présidente du jury régional du fleurissement.



Société d'Horticulture de Touraine
35 boulevard Tonnellé - 37000 Tours
Tél : 02.47.49.26.48 Fax : 02.47.37.44.36
Mail : shotfleurissement37@wanadoo.fr
Site : www.shot37.org

CONSEIL GÉNÉRAL
D'INDRE & LOIRE



Label des Villes

Ce label est placé sous le signe des fleurs, de l'environnement, du cadre de vie et de l'accueil.

Les concours - Bilan du fleurissement 2012

Le jury départemental

Le jury départemental a visité du 11 au 20 juillet 2012 : 148 communes, 192 maisons fleuries, 7 « activités de loisirs-tourisme » et 6 offices de tourisme.

La remise des prix a eu lieu le 17 octobre à la Maison des Sports de Parçay-Meslay. Quelques photos sont accessibles sur le site :

<http://www.cg37.fr/agenda/actu-en-images/>

En 2012, l'Indre-et-Loire compte :
43 communes labellisées sur 277
82 fleurs attribuées sur l'ensemble du département.

Le jury régional

Suite au passage du jury régional, Villedômer s'est vu attribuer sa 1^{re} fleur, Abilly-sur-Claise et Saint-Pierre-des-Corps leur 2^e fleur et Ballan-Miré sa 3^e fleur.

En 2013, Chédigny et Joué-lès-Tours seront proposées au jury national pour la 4^e fleur. La remise des prix a eu lieu le 4 décembre après-midi à Orléans.

Villes et Villages Fleuris, un label en mouvement, porteur de valeurs

Le label des Villes et Villages Fleuris est le plus connu des français : 67 % le citent spontanément (étude IPSOS 2011).

Si ce label traduit l'embellissement des communes, il atteste également du respect de l'environnement et de l'attractivité touristique.

71 % des personnes interrogées estiment que le label a un impact sur l'image du maire et de l'équipe municipale. Lorsque l'on interroge les habitants des communes non labellisées, 93 % d'entre eux sont favorables à ce que leur commune adhère à la démarche de labellisation.

Les impacts vont bien au-delà de l'objectif initial du concours. Il ne faut donc pas hésiter à valoriser ce label et à le mettre en avant sur tous les supports de communication.

Pourquoi inscrire sa commune ?

- Pour améliorer la qualité de vie de ses habitants.
- Pour améliorer l'accueil des visiteurs.
- Pour qualifier l'image de sa commune.
- Pour développer l'économie locale.
- Pour favoriser la cohésion sociale.
- Pour protéger et valoriser l'environnement.



Abilly-sur-Claise



Ballan-Miré



Saint-Pierre-des-Corps

Dossiers d'inscription, règlements, fiches techniques...
à télécharger sur le site : www.embellissonsloire.fr

et Villages Fleuris

La Charte de l'Arbre de la Région Centre

« En tant qu'Élu de la commune, en signant cette charte :

- 1 Je m'engage à respecter et faire respecter** les arbres existants, en particulier en veillant à leur protection lors des chantiers et éventuellement à inclure dans le PLU des règles de protection des arbres.
- 2 Je m'engage à nouer un dialogue** avec les concessionnaires des réseaux (ErDF, GrDF, Services des eaux et assainissement, France Télécom, fibre optique, etc.) pour un partage de l'espace permettant de planter des arbres et de les respecter.
- 3 Je m'engage à développer le patrimoine arboré** et donc à planter de jeunes arbres en diversifiant les essences. A cette fin, je programme la plantation de 2, 3, 5, 10 ou 100 arbres chaque année qui seront parfaitement intégrés au tissu de la commune.
- 4 Je m'engage à assurer un entretien et un suivi régulier** du patrimoine arboré en faisant appel à des professionnels qualifiés (employés municipaux ou entreprises spécialisées).
- 5 Je m'engage à communiquer sur la thématique de l'arbre avec mes administrés** : animations diverses, dialogue avec les riverains, identification progressive des essences (nom des arbres) et donc à valoriser le patrimoine arboré de la Commune. »

L'arbre a une valeur qu'il faut chiffrer

Il est important de souligner que la valeur d'un arbre d'ornement dépasse le simple coût de son remplacement et intègre notamment sa fonction écologique, paysagère, sociologique et historique.

Dans cet esprit, le conseil municipal peut délibérer sur une méthode de calcul lui permettant, d'une part, d'évaluer la valeur d'un sujet, d'autre part, d'estimer l'indemnisation suite à un préjudice causé (voir le barème d'évaluation de la valeur d'un arbre).

Une fois ce barème approuvé, le maire peut réclamer le paiement du préjudice subi.

De nos jours, la majorité des villes utilise ce barème qui est reconnu de toutes les compagnies d'assurance.

Idées d'association de plantes



Villedomain - Lobelia erinus, Ipomée batatas 'Black Tone', Pétunia 'Easy Wave Pink' et Corail.



Pocé-sur-Cisse - Coleus 'Vancouver', Coleus 'Peter Wonder', Lantana orange, Pétunia, Pelargonium hortorum.